

I.U.F.M.

FONTES Thierry

Académie de Montpellier

Site de Perpignan

DE LA THEORIE A LA PRATIQUE :

Actions pédagogiques

en lien avec le monde professionnel

Disciplines concernées : économie et droit

Classe concernée : Première S.T.T.

Etablissement : Lycée Henri IV, Béziers

Tuteur du mémoire : Pascal GALTIER

Assesseur : Muriel TOMAS

Année universitaire 2000-2001

RESUME

Les professeurs stagiaires sont amenés à réfléchir sur des pratiques pédagogiques.

Les activités menées dans le cadre de ce mémoire l'ont été en classe de première « Sciences et Technologies Tertiaires » en cours d'économie-droit.

Elles ont été réalisées durant l'année scolaire 2000/2001 et avaient pour thème :

- ✓ Intervention d'un élu local : Premier adjoint au maire
- ✓ Intervention d'un inspecteur des impôts
- ✓ Visite au tribunal de Béziers
- ✓ Visite de l'entreprise « B.S.N. »

Mots clés : citoyenneté ; motivation ; responsabilité ; apprentissage ; micro-société.

SUMMARY

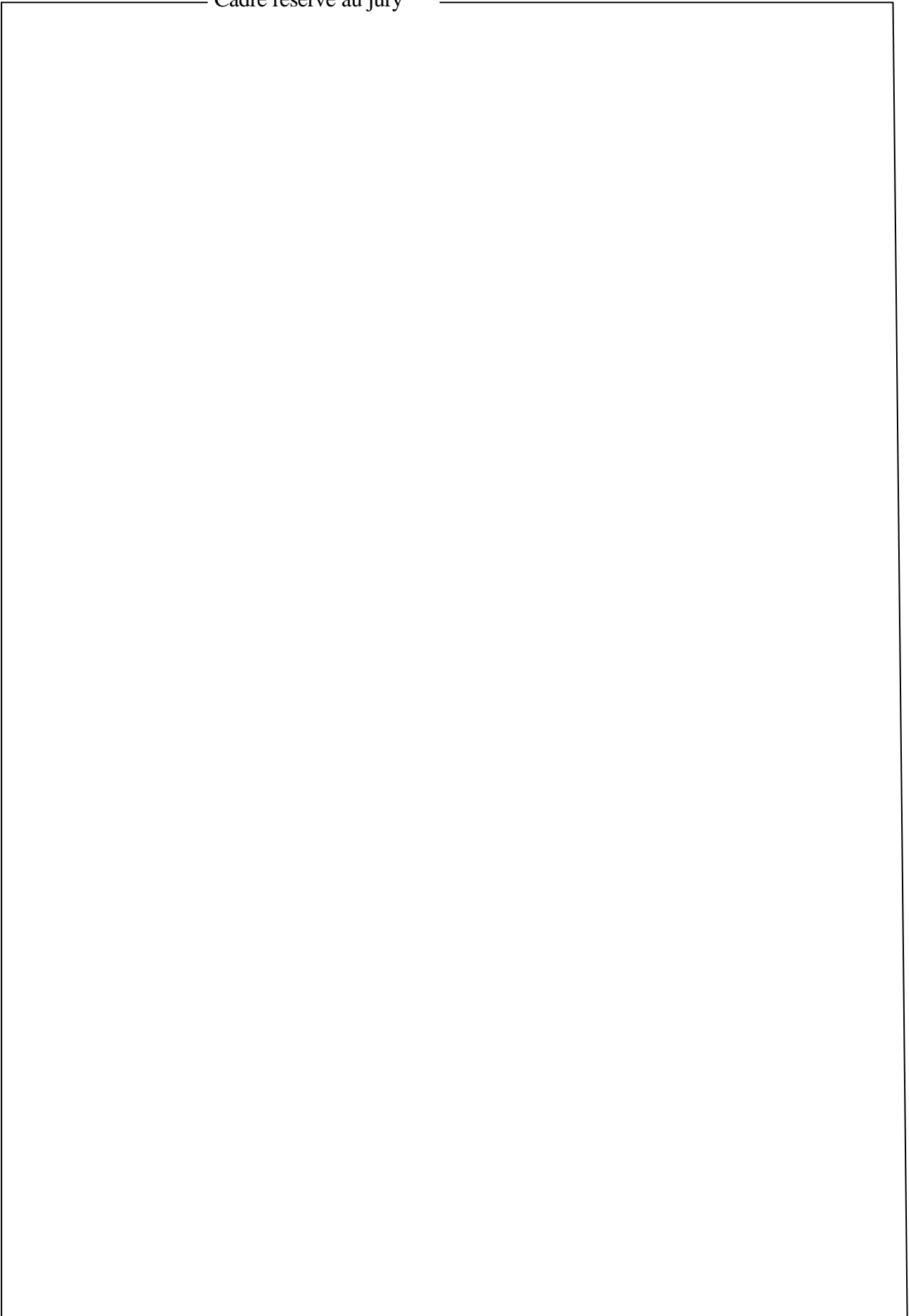
During their first-year, student-teacher are asked to think over various teaching approaches.

The activities which were set up in order to write this research paper were done so in a « première Science et Technologies Tertiaires » in economy-law. These were brought about throughout the 2000-2001 school year, the focus points being :

- ✓ A political guest speaker (a deputy mayor)
- ✓ A taxes inspector speaker
- ✓ Field-trip to the courthouse in Beziers
- ✓ Field-trip to the compagny « B.S.N. »

Key words : citizenship ; motivation ; responsibility ; learn, micro-community.

Cadre réservé au jury



SOMMAIRE

Introduction générale.....	1
----------------------------	---

PREMIERE PARTIE : Les intervenants dans la classe, une autre approche pour appréhender un cours......5

Thème 1 : L'étude de la fonction d'un élu, le premier adjoint au maire.....	6
---	---

A. CHOIX DE L'ACTIVITE	7
------------------------------	---

B. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE.....	7
-----------------------------------	---

1. Phase préparatoire	7
-----------------------------	---

2. Le travail préparatoire et les consignes.....	8
--	---

3. L'intervention.....	9
------------------------	---

4. L'évaluation.....	10
----------------------	----

5. Prolongement.....	11
----------------------	----

Thème 2 : L'intervention d'un inspecteur des impôts.....	12
--	----

A. CHOIX DE L'ACTIVITE	13
------------------------------	----

B. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE.....	13
-----------------------------------	----

1. Phase préparatoire	13
-----------------------------	----

2. Le travail préparatoire et les consignes.....	14
--	----

3. L'intervention.....	14
------------------------	----

4. L'évaluation.....	16
----------------------	----

5. Prolongement.....	16
----------------------	----

Conclusion des deux thèmes.....	17
--	-----------

DEUXIEME PARTIE : L'élève citoyen face à son environnement......18

Thème 3 : La visite du tribunal, chambre correctionnelle.....	19
---	----

A. CHOIX DE L'ACTIVITE	20
------------------------------	----

B. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE.....	20
1. Phase préparatoire	21
2. Le travail préparatoire et les consignes.....	22
3. L'intervention.....	23
4. L'évaluation.....	24
5. Prolongement.....	24
Thème 4 : La visite de l'entreprise B.S.N.....	25
A. CHOIX DE L'ACTIVITE	26
B. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE.....	26
1. Phase préparatoire	26
2. Le travail préparatoire et les consignes.....	28
3. L'intervention.....	29
4. L'évaluation.....	30
5. Prolongement.....	30
Conclusion des deux thèmes.....	31
Conclusion générale.....	32
Dossier des annexes.....	33

INTRODUCTION

Dans le cadre de la formation en 2^{ème} année d'IUFM, les professeurs stagiaires sont amenés à réfléchir sur les pratiques pédagogiques d'enseignement en économie-gestion.

Avant de mener la réflexion proprement dite, il me semble intéressant de préciser les missions actuelles du professeur-enseignant.

Autrefois cantonnée à des missions d'instruction, vecteur essentiel de la construction d'une identité nationale, on attend désormais de l'école qu'elle soit un lieu d'éducation et de formation de la personnalité.

Ma courte expérience m'a permis de tirer un bilan non définitif car tout professeur remet constamment en question sa pratique pédagogique.

Les missions du professeur se sont élargies, j'en développerai trois aspects :

La transmission du savoir

S'il est une des missions inhérentes à un professeur, c'est bien la transmission d'un savoir. Celle-ci est légitime puisqu'il n'est pas d'exemple d'homme qui ait pu parvenir au stade adulte sans que d'autres aient fait l'effort de les former, de leur apporter des références culturelles et des connaissances. Il me semble que c'est en ce sens que Paul Ricoeur affirme « tout autodidacte est un imposteur ».

Le rôle du professeur est de permettre des apprentissages cohérents, progressifs et exhaustifs qui imposent un travail considérable de préparation en amont. Ainsi le professeur, doit non seulement identifier ce qui doit être transmis par l'intermédiaire du référentiel mais aussi élaborer des méthodes pertinentes d'apprentissage afin de permettre la transmission du savoir. Toutefois il serait erroné de considérer ce métier comme seulement une transmission de savoir parce que l'Education Nationale n'a pas le monopole de l'apport du savoir. En effet d'autres réseaux de communication existent.

La motivation des élèves

Le problème crucial du système éducatif est à mon avis la motivation des élèves.

L'école est devenue un lieu d'apprentissage, toutefois les élèves n'ont pas toujours conscience de l'utilité du diplôme dans un marché du travail qui est pour eux synonyme de chômage et de précarité.

L'avantage de la filière S.T.T., même si les élèves ne disposent pas d'une forte motivation, est de montrer que leur formation permet l'accès à un emploi de manière rapide.

En ce qui concerne le référentiel, un professeur est toujours soucieux de progression et d'exhaustivité. Cependant la rigueur du cours peut-être remise en question par les élèves : certains éléments vont leur parler plus que d'autres, ils seront sensibles, en fonction de leurs expériences antérieures, à tel exemple, ils écarteront au contraire tel contenu qui leur paraîtra inutile ou inaccessible.

Cela n'implique pas à mon avis que le professeur baisse les bras mais qu'il s'efforce, a contrario, de motiver ses élèves en tant qu'en apprenant-chercheur plutôt que de leur présenter des connaissances.

L'éducation n'est jamais une simple transmission de connaissances ou de savoir-faire, elle doit toujours intégrer la question du « sens », il n'y a pas d'éducation s'il n'y a pas une appropriation personnelle de ce qui est transmis dans un projet que l'élève construit lui-même.

L'élève, en tant que sujet

Le professeur doit favoriser la curiosité, solliciter l'imagination, développer l'esprit critique des élèves afin d'en faire des êtres à part entière.

Philippe Mérieu dans « le syndrome de Frankenstein » prétend « qu'éduquer, c'est viser l'émergence de notre désir de maîtrise qui nous conduit à vouloir faire le bien de l'autre à sa place ».

Un enseignant doit tout mettre en œuvre pour responsabiliser l'élève. En aucun cas il ne peut le contraindre. Dans ce cas, en effet, le rapport enseignant-élève conduirait irrémédiablement à la violence : quand les volontés s'opposent, le conflit éclate inévitablement avec son cortège d'humiliations ou de renonciations.

C'est pourquoi l'enseignant doit à la fois se vouloir le plus efficace possible, et reconnaître que seul l'élève est capable de prendre certaines décisions : apprendre, prendre le risque d'aller de l'avant, effectuer des découvertes essentielles pour son avenir.

Freud pensait que l'éducation est « un métier impossible ». Pourtant, c'est l'activité essentielle de l'homme, pour autant qu'on accepte d'intégrer cette impossibilité d'agir sur la conscience de l'autre.

Ce qui implique de ne pas tendre vers l'abstention pédagogique (« après tout, c'est vous qui décidez, je n'y peux rien ») ou vers l'autoritarisme (« vous ferez ce que je vous dis que vous le vouliez ou non... »).

C'est ainsi que l'on entre dans la compréhension véritable de la complexité éducative : prendre en compte les élèves tels qu'ils sont pour leur donner les moyens de se définir autrement.

Je conçois mon métier en ce sens avec des obstacles à surmonter mais surtout avec de nombreuses retombées positives.

Parallèlement, s'il est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et qui est le prolongement de mes dires, c'est l'éducation à la citoyenneté.

« La conception de la citoyenneté est inextricablement mêlée à diverses questions touchant aussi bien à la nationalité qu'aux droits (civiques, politiques, sociaux) ou encore aux modalités de l'engagement de l'individu dans l'espace public » soutient Frédéric Constant, professeur de sciences politiques.

Depuis quelques années, on assiste à un regain de ce thème de l'école maternelle au lycée (lorsque j'ai passé le concours de professeur, on m'a demandé d'intégrer cette notion dans mes matières d'enseignement).

Cet apprentissage est une nouvelle mission pour l'école qui à mon avis est fondée sur la conjonction de deux exigences :

- d'une part, il s'agit d'une commande explicite de la société .

Depuis le début des années 80, la montée du chômage, la violence dans les banlieues... ont rendu plus difficile l'intégration des jeunes. La société se tourne vers l'école car celle-ci apparaît comme la seule institution socialisante apte à régler ces problèmes.

- d'autre part, l'institution scolaire subit une crise de légitimité.

Les actes de violence réelle ne concernent que 20% des collèges et 10% des lycées, mais il se développe dans l'ensemble des établissements un climat d'incivilité. Pour beaucoup d'élèves, l'Ecole n'est plus en droit d'imposer des exigences dès lors qu'elle ne semble plus préparer à l'emploi. Ces conditions de fonctionnement lui imposent de socialiser les jeunes en même temps que de les instruire, de leur faire accepter les conditions d'élève et les règles de la vie scolaire, ce qui constitue un apprentissage de la citoyenneté.

L'Education Nationale à travers ses représentants définit les grandes idées à développer en classe. Le professeur dispose d'un éventail de supports pour entreprendre l'éducation à la citoyenneté. Pour mener à bien ce défi, j'ai mis en relation la théorie et la pratique.

J'ai considéré ma classe comme une micro-société et non plus simplement comme un lieu d'apprentissage mais un lieu de vie et de travail où les élèves partagent avec les autres acteurs de la société, leur appartenance à une collectivité.

Ainsi, plusieurs activités ont été menées avec les élèves : rencontres de professionnels (adjoint au maire, inspecteur des impôts, greffier, expert-comptable) et visites d'établissements (tribunaux, entreprise) afin de comparer le savoir transmis aux élèves, notamment l'apprentissage à la citoyenneté, avec les pratiques professionnelles.

PREMIERE PARTIE :

*Les intervenants dans la classe, une autre approche pour
appréhender un cours.*

« Favoriser tout ce qui permet d’être acteur de sa propre vie. »

M. Miaille, professeur de sciences politiques et agrégé de droit public

« Les leçons sont faites pour les élèves et non les élèves pour les leçons. »

Edouard Claparède (1873-1940), pédagogue et psychologue

PREMIER THEME RETENU :**L'étude de la fonction d'un élu, le premier adjoint au maire.**

A - CHOIX DE L'ACTIVITE :

Après avoir étudié la notion de droit et ses grands principes, j'ai abordé l'étude des institutions politiques nationales. Ensuite, j'ai expliqué le fonctionnement des institutions centrales, puis des collectivités territoriales, notamment la commune.

J'ai senti de la part des élèves un intérêt pour ce dossier car chacun connaissait au moins de nom, si ce n'est de vue, le maire de sa commune mais les élèves avaient une représentation inexacte ou restrictive de la fonction de l' élu ; « il est là pour se faire de l'argent », « il ne fait rien pour les jeunes », « avec notre argent il s'est payé une superbe maison ».

Je comprenais leur mécontentement à l'égard du représentant de leur commune, car bien souvent ces élus ne sont connus que quand sont révélées des affaires de détournement de fonds, d'abus de biens sociaux, des manœuvres électorales suspectes...

A en croire certains élèves comme certaines personnes, ces élus seraient en permanence tentés d'acheter les votes, de trahir leurs amis et de truquer les comptes publics.

Pour élargir la vision des élèves, il m'a semblé utile de faire intervenir un élu.

Le premier objectif recherché était la démystification de cette fonction par un exposé suivi d'un échange. Les élèves pourraient alors percevoir l' élu comme une personne banale, mais à laquelle les conditions particulières de son statut, de ses compétences, de ses responsabilités, imposent un mode d'être spécifique, et une certaine façon d'agir et de se comporter.

Le second objectif de cette intervention était d'encourager les élèves à participer à la vie locale et de développer la dimension citoyenne.

Certains élèves doivent accomplir cette année leur devoir civique : voter aux élections municipales.

J'ai été surpris et enthousiasmé par l'intérêt que les élèves portent à la vie publique. Tous, même s'ils sont peu convaincus par la politique, souhaitaient voter aux prochaines élections.

B - DEROULEMENT DE L'ACTIVITE :

1. Phase préparatoire :

Prise de contact auprès du proviseur et du proviseur adjoint :

Le 21/10/00 je me suis rendu au bureau de M. Donadille, proviseur adjoint, pour lui faire part de mon intention d'inviter un élu local en classe afin de rendre le cours de droit beaucoup plus concret.

Je lui ai demandé s'il ne connaissait pas un maire susceptible d'être intéressé par mon projet.

M. Donadille m'a proposé d'inviter M. Bozzarelli qui disposait d'importantes qualités pédagogiques.

Après cette entrevue, j'ai donc contacté la mairie de Murviel-les-Béziers, commune où M. Bozzarelli est élu. Trois jours après une secrétaire m'a appelé et m'a répondu favorablement.

Il ne me restait qu'à en informer M. le proviseur adjoint. Ce dernier m'a alors expliqué que la décision appartenait à M. le proviseur, M. Pradeilles.

J'ai donc rencontré M. le proviseur et lui ai présenté mon projet. M. Pradeilles a mis son veto pour l'élu choisi du fait qu'il existe un différend avec lui, mais a été favorable à l'activité pédagogique. Il m'a proposé d'inviter le maire de Béziers. J'ai refusé car à mon sens, cette intervention pouvait être jugée comme un argument politique par les élèves ainsi que leurs parents. Mon souhait était la neutralité des idées politiques. L'intervention d'un maire d'une grande ville me semblait trop risquée à six mois des élections municipales. M. Pradeilles a compris ma position.

J'ai failli renoncer à cette activité car elle pouvait vite prendre une connotation politique alors que mon objectif était que les élèves puissent discuter avec un élu.

En salle des professeurs, j'ai discuté avec quelques uns de mes collègues afin qu'ils m'aident dans ma démarche. Un des professeurs, M. Alain Caralp m'a rassuré en m'informant qu'il était premier adjoint au maire de la commune de Colombiers et qu'il était prêt à intervenir dans ma classe.

Après m'être assuré qu'il n'était pas rattaché à un parti politique, j'ai reformulé ma demande à M. le proviseur qui m'a répondu favorablement.

2. Le travail préparatoire et les consignes :

Comme pour chaque intervention, j'ai demandé l'avis aux élèves et s'ils pensaient que la visite d'un élu serait intéressante. Après leur consentement j'ai demandé à chacun de préparer des questions à la maison.

De mon côté j'ai eu une discussion avec M. Alain Caralp. Je lui ai présenté ce qui avait été étudié en cours ainsi que le référentiel.

J'ai présenté ce thème sous forme de tableau.

Le référentiel de droit en classe de première précise les contenus et les compétences du dossier :

CONTENUS	COMPETENCES
1 – Les cadres de la vie juridique - Les institutions politiques nationales, les institutions communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principales compétences des collectivités territoriales (région, département, commune)

J'ai proposé également à M. Caralp un plan pour son intervention afin qu'il ne s'écarte pas du thème (annexe I 1.1).

Le plan était relativement exhaustif, ce qui permettait à Alain Caralp d'avoir une marge de manœuvre et de préciser les points qui lui semblaient importants. Cette mesure était d'autant plus souhaitable que M. Caralp est un professeur confirmé.

Nous avons convenu d'un rendez-vous le samedi 18 novembre de dix heures à onze heures.

J'ai demandé aux élèves de me rendre un compte-rendu en sachant pertinemment que l'on n'avait pas encore traité la méthodologie du développement structuré.

Pour y parvenir, j'ai donné les consignes suivantes au tableau :

Pendant l'intervention : prise de notes

Après l'intervention : compte-rendu avec introduction, deux parties, conclusion.

J'ai suggéré aux élèves un plan qui a été suivi :

- 1 – les conditions d'élection,
- 2 – les compétences.

En conclusion je leur ai demandé qu'ils me donnent leur avis.

3. L'intervention :

L'intervention s'est très bien déroulée. M. Alain Caralp a détendu l'atmosphère en se mettant au niveau des élèves, ce qui était d'autant plus simple en raison de sa qualité de professeur.

M. Alain Caralp a donné des explications simples en notant au tableau les mots-clés et les idées qu'il développait oralement.

En ce qui concerne les conditions d'élection, M. Alain Caralp a expliqué les modes de scrutin ainsi que la parité homme/femme en rappelant l'article 3 de la Constitution : « Pour être électeur et éligible il suffit d'être un citoyen français majeur jouissant de ses droits civils et politiques. ».

Ensuite M. Alain Caralp a évoqué les champs de compétences d'un élu en donnant des exemples précis. Les élèves ont surtout été intéressés par cette partie. Ils avaient déjà vu les champs de compétences en cours, et ils étaient fiers de pouvoir les citer à un élu. Les élèves ont posé de nombreuses questions et un échange animé a eu lieu, ce qui a enrichi l'intervention.

En conclusion M. Alain Caralp a précisé le statut du maire.

Les élèves ont été surpris de constater qu'un élu n'était pas quelqu'un de distant. Les a priori peu à peu s'effaçaient. En effet M. Caralp leur a expliqué les risques encourus lors d'une mauvaise gestion de la commune. Il leur a cité l'exemple d'un élu.

En ce qui concerne la rétribution du poste, là encore ils ont été surpris du peu de reconnaissance à l'égard du maire et de la nécessité par conséquent d'avoir une activité professionnelle.

Enfin il a évoqué les sacrifices familiaux nécessaires pour occuper cette fonction : personne qui use de sa personne, de son temps et de sa parole pour la collectivité.

L'intervention a duré deux heures, preuve que les élèves ont été satisfaits de cette rencontre.

4. L'évaluation :

Je me suis intéressé plus au fond qu'à la forme. J'ai pu me rendre compte que les élèves avaient de grosses difficultés rédactionnelles. J'ai retrouvé dans leurs écrits un langage parlé.

Ils ont eu également des difficultés à retranscrire l'intervention (annexe I 1.2).

Les élèves, hormis quelques uns, ne sont pas parvenus à me rendre un travail structuré.

J'ai donc évalué en tenant compte des idées développées et de la qualité de la rédaction.

Les élèves ont été enchantés par cette visite. J'ai pu entre autres relever comme appréciation personnelle :

« rencontre enrichissante et utile »

« ...dialoguer avec un élu est plus intéressant que des bases transcrites sur un manuel scolaire »

« qualités humaines, grand investissement personnel, organisation, capacité d'écoute pour occuper la fonction »

« pas de vie privée car énormément de travail »

« beaucoup de courage compte tenu des responsabilités »

« quels sont les avantages d'occuper cette fonction ? »

Parmi les différentes activités que j'ai menées durant cette année, c'est cette intervention que les élèves ont le plus appréciée.

5. Prolongement :

Il m'a semblé opportun étant donné l'actualité, d'évoquer la faible représentativité des femmes dans la vie politique (annexe I 1.3), de l'abstention, et enfin des élections aux U.S.A.. Chaque élève a pu donner son avis sur les différents thèmes.

A l'interrogation, j'ai posé une question sur les compétences des maires.

En second lieu, j'ai donné un texte sur le travail des femmes avec une série de questions.

Ce texte m'a semblé intéressant à distribuer dans la mesure où j'avais remarqué cinq ou six élèves qui avaient eu une attitude sexiste pendant le cours de travaux pratiques. Mon objectif était qu'ils prennent conscience de la difficulté pour les femmes de s'insérer dans le milieu professionnel.

DEUXIEME THEME RETENU :
L'intervention d'un inspecteur des impôts

A - CHOIX DE L'ACTIVITE :

Dans le dossier sur le circuit économique, nous avons étudié les agents économiques, notamment l'Etat, en expliquant succinctement son rôle (un dossier lui est ultérieurement consacré). J'ai suscité de la part des élèves une contestation ; ils prétendaient que l'action essentielle de l'Etat était de ponctionner de l'argent, remettant ainsi profondément en cause sa légitimité.

Les élèves avaient une opinion toute faite du fonctionnement de l'administration fiscale : l'Etat = collecteur d'impôts.

J'ai pensé que l'intervention d'un inspecteur des impôts leur permettrait d'une part d'avoir une autre vision de l'Etat, et d'autre part de pouvoir dialoguer avec un représentant de l'Etat mal considéré dans notre société.

De plus, après avoir vu le rôle d'une collectivité locale à travers un élu, il m'a semblé intéressant d'avoir l'analyse d'un inspecteur des impôts sur le rôle de l'Etat en France.

B - DEROULEMENT DE L'ACTIVITE :

1. Phase préparatoire :

J'ai préalablement demandé l'avis au Proviseur qui a approuvé ma démarche.

Face à une administration aussi complexe, il me semblait difficile de trouver la personne compétente. J'ai donc contacté un ami inspecteur des impôts exerçant à Paris afin qu'il m'apporte des solutions. Ce dernier m'a donné la démarche à suivre, ce qui a facilité mon travail. Il m'a communiqué le nom de la personne responsable du bassin de Béziers, M. Herrada, que j'ai contacté. L'inspecteur était ravi de pouvoir intervenir.

Après ce premier contact, je me suis rendu à l'Hôtel des Impôts afin de remettre un courrier (une suggestion de plan et un choix de date) (annexes I 2.1, I 2.2).

La secrétaire m'a directement dirigé vers son bureau. M. Herrada m'a très bien accueilli. En raison de son emploi du temps surchargé il m'a assuré qu'il diligenterait un intervenant.

Deux jours après, un courrier m'a été adressé sur lequel figurait le nom de l'intervenant et la date de l'intervention (annexe I 2.3).

J'ai pris alors contact avec M. Lopez. Bien que celui-ci ait bien voulu intervenir en classe, il n'était pas habitué à faire des prestations dans ce cadre : il m'a confié que sa dernière intervention portait sur le thème de l'Euro en classe de CM2. Il m'a fallu rassurer l'inspecteur sur le public auquel il devait faire face. Je lui ai précisé les qualités que j'attendais de sa présentation : qu'elle soit accessible et illustrée par des exemples concrets.

Enfin je lui ai demandé que son intervention dure environ une heure. M. Lopez m'a fait sourire car ce dernier prétendait que son exposé durerait trente minutes. Je lui ai expliqué que mes élèves, du fait de la curiosité qu'il allait susciter, lui poseraient de nombreuses questions.

2. Le travail préparatoire et les consignes :

Malgré l'image négative véhiculée par un inspecteur des impôts, les élèves étaient curieux de connaître ce personnage tant redouté et méprisé par la société.

Je n'ai pas demandé aux élèves de préparer de questions, car j'ai préféré leur laisser le libre choix. En fonction de l'image qu'allait véhiculer l'inspecteur des impôts et de la pertinence de son exposé, les élèves seraient prêts à formuler des questions et à dialoguer avec lui.

J'ai montré l'intérêt de cette intervention en mettant en évidence la transversalité des matières qu'ils étudient : l'économie ainsi que la gestion (T.V.A., et les principaux impôts), la communication (les attitudes et les techniques fondamentales : écoute, prise de parole, dialogue, prise en note des éléments essentiels d'un message oral).

J'ai ensuite donné les instructions suivantes aux élèves : prise de notes durant l'intervention, puis compte-rendu construit (introduction, développement, conclusion).

3. L'intervention :

M. Lopez en raison de sa courte expérience en tant qu'intervenant, a eu un début difficile. J'ai pu remarquer les mêmes défauts que lorsque j'ai débuté : voix basse, pas d'utilisation du tableau.

Il a rappelé le principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt en fonction de leurs moyens en faisant référence à la déclaration des droits de l'homme de 1789. Il a insisté sur l'importance de l'Etat dans la société.

M. Lopez a demandé aux élèves si l'Etat était trop présent dans la société. A l'unanimité ils ont répondu positivement avec comme argument le poids des impôts.

Il a alors posé la problématique suivante : L'Etat peut-il atteindre une meilleure rentabilité en adéquation avec une plus grande efficacité ?

Les élèves étaient captivés par la richesse des idées développées par l'inspecteur. Ce dernier expliquait en permanence le vocabulaire utilisé. Ils ont constaté qu'il employait le vocabulaire économique et juridique : collectivité, acteur économique, citoyen.

Dans la première partie et conformément à notre conversation téléphonique, M. Lopez a montré l'utilité des impôts. Il a présenté en particulier, la loi de finance de cette année. Il a évoqué la répartition du budget et a expliqué l'intérêt de chaque composante (redistribution, rémunération, inflation, intérêt). Les élèves ont été impressionnés par les chiffres importants que l'inspecteur citait (1500 milliards de budget, 15 % du budget consacré à la dette).

Cette partie a suscité un réel échange entre les élèves et l'inspecteur.

Dans la deuxième phase de son exposé, l'inspecteur des impôts est resté trop technique. Ce dernier employait un vocabulaire trop précis (unité, universalité, territorialité), qui, à mon sens, n'avait aucun intérêt pour des élèves de première. Les élèves ont commencé à discuter entre eux, preuve de leur passivité.

M. Lopez parlait depuis déjà une heure et quart. Je suis donc intervenu en lui demandant d'expliquer les différentes formes d'impôts.

Dans un souci de rigueur, M. Lopez a expliqué précisément le mode de calcul des impôts et plus particulièrement le barème utilisé pour calculer l'impôt sur le revenu.

Il s'est aperçu qu'il fallait définir des concepts fondamentaux. La relation intervenant - élèves s'est alors améliorée. Les élèves ont à nouveau posé des questions.

Avant que M. Lopez n'aborde la troisième partie de son exposé, je lui ai précisé qu'il ne lui restait que quinze minutes avant la fin de la séance. Il a été surpris car il ne pensait avoir parlé que trente-cinq minutes.

M. Lopez a eu juste le temps d'évoquer les acteurs de l'administration fiscale mais il n'a pas eu le temps de conclure. L'intervention a duré une heure et demie.

J'ai invité M. Lopez à boire un café afin de discuter et de le remercier.

Dans l'ensemble j'ai été satisfait de la réalisation de cette activité. Les objectifs ont été atteints.

Les heures suivantes, j'ai eu la classe en demi-groupe, ce qui m'a permis d'avoir le point de vue des élèves.

Ils ont trouvé l'exposé bien structuré, bien détaillé(!), mais avec des propos parfois complexes et longs. Ils n'ont tout de même pas regretté cette visite.

En second lieu, ils ont vu le rôle de l'Etat dans la société, ce qui m'a permis de justifier l'utilité de s'intéresser aux affaires de la cité.

4. L'évaluation :

Je n'ai pas exigé que les élèves me rendent un compte-rendu car un contrôle était prévu. D'autres travaux les attendaient comme la création du site internet S.T.T.

Cependant, j'ai reçu huit copies (sur trente-quatre). Les élèves ont repris le plan de l'intervenant (annexe I 2.4).

5. Prolongement :

Cette intervention va me permettre d'introduire le thème « répartition et consommation » notamment :

- les principes de la redistribution,
- les revenus de transfert,
- la comparaison des rôles respectifs de l'Etat et des groupes sociaux dans la répartition des revenus.

CONCLUSION DES DEUX THEMES

Les deux thèmes choisis correspondaient parfaitement à l'actualité. Les élections municipales, le paiement de l'impôt sur le revenu et celui des sociétés.

Ces deux visites auront permis aux élèves d'éveiller leur curiosité et de mieux comprendre leur environnement. J'ai comparé la classe à une micro-société en interaction directe avec son entourage. Ces interventions justifient pleinement ces propos, l'école n'est pas imperméable au reste du monde, comme d'aucuns le prétendent.

Les professeurs de S.T.T. ont permis un rapprochement entre l'école et le reste de la société, condition d'une parfaite réussite d'apprentissage de l'élève à la vie professionnelle et à la formation citoyenne.

DEUXIEME PARTIE :

L'élève citoyen face à son environnement

« Quand le droit est incertain, un citoyen qui se conforme à sa propre interprétation n'agit pas injustement. »

Ronald Dworkin, théoricien du droit.

« Il n'y a pas de règles sans projet. »

Jean-Daniel Raynaud, professeur de sociologie

TROISIEME THEME RETENU :
La visite du tribunal, chambre correctionnelle

A - CHOIX DE L'ACTIVITE :

Si l'économie fait l'objet d'un enseignement en classe de seconde, le droit reste une matière difficile et rigoureuse qui requiert la maîtrise d'un vocabulaire spécifique.

Les élèves étaient assez rétifs lorsque j'ai commencé le premier dossier de droit. Ils étaient impressionnés, surpris par la matière et la comparaient à un enseignement universitaire.

Je les ai rassurés en m'efforçant de leur expliquer que le droit revêt au préalable des connaissances théoriques (comme tout enseignement), pour ensuite pouvoir l'exploiter.

A ce titre il m'a paru intéressant de demander aux élèves s'ils souhaitaient prochainement se rendre au palais de justice afin de prendre conscience de l'intérêt du droit dans notre série et de manière générale dans la vie quotidienne.

Les élèves étaient ravis de ma proposition. Cette sortie donnait un caractère plus attractif à l'enseignement du droit : notre classe (micro-société) quittait l'établissement pour se rendre en un lieu inconnu, voire mystérieux. Ils allaient découvrir la justice française et s'apercevoir qu'ils avaient tort de l'identifier aux séries américaines.

Ensuite, assister à une audience permettait de les confronter à une justice rendue sous leurs yeux, en temps réel. Les affaires jugées allaient ensuite être publiées dans la rubrique « faits divers » du journal local « le Midi Libre ». Les commentaires des journalistes seront comparés aux écrits des élèves.

Enfin, le choix d'un tribunal correctionnel me paraît légitime dans la mesure où l'idée de sanction encourue par les prévenus capterait d'autant plus l'attention des élèves.

La visite me permet également d'intégrer la dimension citoyenne dans mon enseignement et de répondre à un des objectifs principaux de l'enseignement du droit en classe de S.T.T. : contribuer à la formation du citoyen en l'amenant à une meilleure compréhension de l'environnement juridique, économique et social.

L'élève citoyen doit être en mesure de connaître le système judiciaire. La visite montrait que la justice était accessible à tous, quasi-gratuite et égale pour tous.

En cas de litige elle leur permettrait de se rendre au tribunal avec beaucoup moins d'appréhension.

B - DEROULEMENT DE L'ACTIVITE :

1. Phase préparatoire :

J'ai préalablement rencontré M. le proviseur afin d'obtenir son accord. Fin octobre, je me suis rendu au T.G.I. de Béziers pour demander d'assister à une audience du tribunal en chambre correctionnelle.

Après avoir été envoyé de bureau en bureau, j'ai enfin trouvé la personne compétente et expliqué les motifs de ma visite.

En raison de l'exiguïté de la salle je ne pouvais venir avec la classe entière. J'ai donc décidé de venir deux fois (en demi-groupes).

La secrétaire m'a proposé plusieurs dates tout en me communiquant les affaires du jour. Nous avons convenu que je viendrais les vendredi 8 et 15 décembre 2000 à huit heures et demie. J'ai demandé si les mêmes jours un greffier pouvait expliquer le fonctionnement de la justice aux élèves. J'ai alors rencontré M. Hérail, greffier en chef, qui a répondu positivement à ma demande.

Nous avons convenu qu'il interviendrait après une heure et demie d'audience.

La prise de contact professionnelle a donc été rapide et relativement aisée.

Ensuite une organisation administrative a été nécessaire.

Afin que ma responsabilité ne soit pas mise en cause en cas de problème, des règles administratives doivent être respectées :

- demande d'autorisation aux professeurs (annexe II 1.1) afin que les élèves soient dispensés des cours : le vendredi, j'ai cours avec la classe de première 6 de huit heures à onze heures. De onze heures à douze heures, les élèves suivent des cours de langues (allemand, espagnol et anglais) .

Les trois professeurs m'ont donné leur accord sans aucun problème.

- demande de sortie à caractère pédagogique (annexe II 1.2) à compléter et à soumettre à l'accord du proviseur : avant de remplir le formulaire j'ai demandé au chef d'établissement s'il fallait que je recherche un accompagnateur. Le proviseur n'a pas jugé nécessaire qu'un membre du personnel m'accompagne.

Le tribunal se situe à proximité du lycée. J'ai donc convoqué les élèves à huit heures. Après la visite, j'ai demandé aux élèves de revenir au lycée avec moi et je leur ai annoncé que je les libérerais à douze heures.

- autorisation parentale (annexe II 1.3) : afin de responsabiliser les élèves, deux d'entre-eux se sont chargés d'éditer une autorisation parentale et de la distribuer. Ils me les ont ensuite remises.

2. Le travail préparatoire et les consignes :

Cette activité concerne tout particulièrement les éléments suivants du référentiel d'économie-droit :

CONTENUS	COMPETENCES
1- Les cadres de la vie juridique - Le respect du droit : L'organisation judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> • Dégager les principes de base et les caractéristiques de l'organisation judiciaire. • Déterminer le tribunal compétent dans une situation donnée. • Se situer, dans un cas précis, dans le déroulement de la procédure.

Avant la visite du tribunal, une cassette vidéo a été visionnée portant sur le rôle du tribunal d'instance et de police. Ce visionnage me semblait intéressant car les affaires se déroulaient à Béziers. Des élèves connaissaient déjà le palais de justice et ont tout de suite repéré les lieux. Le documentaire durait quarante-cinq minutes. Je leur ai demandé de prendre des notes et de me remettre un compte-rendu (annexe II 1.4).

L'intérêt de cette séance était d'une part qu'ils prennent conscience que le tribunal d'instance est un tribunal de proximité, accessible, gérant les problèmes du quotidien (loyers impayés, servitudes, mise sous tutelle, naturalisation française, etc...) et d'autre part qu'ils soient amenés à différencier les affaires qui relèvent du civil et celles du pénal.

J'ai ensuite distribué un document aux élèves présentant les différents acteurs du tribunal correctionnel (annexe II 1.5).

Le jour de la visite je leur ai remis un nouveau document qui rappelait les consignes à suivre. J'ai insisté sur le comportement exemplaire dont ils devaient faire preuve (annexe II 1.6).

En second lieu, j'ai donné le travail qui consistait d'une part, à observer la disposition de chaque protagoniste et d'autre part, à relater les faits et à présenter les intervenants à l'aide d'un tableau (annexe II 1.7). Le travail a fait l'objet d'une évaluation.

3. L'intervention :

Comme prévu, à huit heures et demie nous nous sommes rendus au tribunal. Une secrétaire nous attendait. L'accueil a été bienveillant et il nous a été remis une série de brochures expliquant le fonctionnement de la justice. Nous sommes ensuite entrés dans la salle d'audience où deux bancs nous étaient réservés. Les élèves étaient ébahis. A huit heures quarante-cinq minutes une sonnerie a retenti et la Cour a fait son entrée. Les élèves étaient impressionnés par la solennité du lieu.

Ils ont pu identifier dès les premières affaires chaque acteur.

Au début de la séance, pendant cinq minutes, les avocats des accusés et le président du tribunal parlaient en aparté. Les élèves ne comprenaient pas cette démarche. Je leur ai expliqué que les avocats souhaitaient un ajournement des affaires afin de défendre au mieux les intérêts de leurs clients.

Quatre affaires se sont succédées. Les élèves étaient très intéressés et je pense qu'ils ont alors compris l'intérêt de l'enseignement du droit au lycée.

A dix heures et quart, M. Hérail nous attendait. L'intervention a eu lieu dans la salle d'audience du tribunal de commerce.

J'ai apprécié ses qualités pédagogiques et la faculté avec laquelle il dialoguait.

A onze heures et quart, la cour était en train de délibérer. Nous sommes alors à nouveau entrés dans la salle d'audience.

A onze heures et demie, la cour est entrée et a donné son verdict sur les cinq affaires. Nous avons quitté le tribunal à onze heures cinquante. Sur le chemin du retour, j'ai demandé l'avis des élèves sur la visite. Les élèves en étaient très satisfaits et m'ont remercié. Ils ont été surpris, voire déçus, par les peines minimales encourues par les accusés. Ils m'ont également fait part du manque de civisme de certaines personnes qui quittaient la salle alors que les juges interrogeaient un accusé. J'ai été ravi qu'ils tiennent ces propos. Ils m'ont demandé s'il était possible d'assister à une audience de la cour d'assises de Montpellier.

Le même déroulement a eu lieu avec le groupe 2.

4. L'évaluation :

Le compte-rendu des élèves a été dans l'ensemble convenable (un devoir non rendu) (annexe II 1.8).

Les élèves ont traité le travail en deux parties et à ma grande surprise ils ont d'abord présenté le fonctionnement de la justice puis les affaires.

Nous avons ensuite repris en travaux dirigés les affaires. J'ai demandé à plusieurs élèves de rappeler les faits. Nous avons confronté l'analyse de chacun. La plupart des affaires étaient publiées sur le journal. Les élèves étaient fiers d'avoir assisté au jugement d'affaires qui ont été relatées dans un quotidien.

J'ai évoqué les sanctions encourues et expliqué que les juges avaient pour rôle de sanctionner mais aussi d'insérer les accusés dans la société.

En cours, j'ai pu aisément traiter l'organisation judiciaire car le greffier avait bien expliqué son fonctionnement.

5. Prolongement :

Un surveillant qui avait été assistant de justice est intervenu en classe entière pendant une heure. Il a pu expliquer son rôle et parler de son expérience.

Une nouvelle cassette a été visionnée. Elle portait sur l'affaire « d'Omar Raddad ». Mon objectif était que les élèves prennent conscience des erreurs judiciaires et qu'ils réfléchissent sur les raisons de l'abolition de la peine de mort en France et de son maintien dans certains Etats d'Amérique entre autres.

J'ai distribué un article de presse qui évoquait le renforcement de la présomption d'innocence (annexe II 1.9).

Une partie du devoir numéro quatre a été consacrée à l'organisation judiciaire. Les élèves devaient préciser la nature du litige et le tribunal compétent.

QUATRIEME THEME RETENU :
La visite de l'entreprise B.S.N.

A - CHOIX DE L'ACTIVITE :

Le professeur d'économie et de droit évoque l'entreprise dans tous les dossiers qu'il traite au cours de l'année. Les nombreux exemples cités donnent un aperçu, une facette de ce qu'est l'entreprise mais ne permettent pas d'en avoir une représentation complète.

Certains élèves n'ont pas d'expérience professionnelle, d'autres en ont peu même s'ils ont eu l'occasion de travailler durant les vacances scolaires.

Par conséquent, la visite d'une entreprise semble indispensable. Elle permet aux élèves d'approcher l'entreprise non pas uniquement en tant que clients mais aussi en tant qu'observateurs.

Quelle entreprise choisir ? J'ai rencontré deux difficultés pour répondre à cette question.

Premièrement, je devais trouver une entreprise susceptible d'intéresser la classe. La visite d'une société de services risquait de se limiter à parcourir des bureaux et par conséquent celle-ci pouvait rapidement lasser les élèves.

Deuxièmement, Béziers n'est pas réputée pour son bassin industriel, cependant il me paraissait judicieux de montrer aux élèves une entreprise de ce secteur.

J'ai donc retenu « B.S.N. » dont l'activité est la verrerie et qui s'est récemment implantée à Béziers (le 24 août 2000).

Cette visite m'a paru intéressante car elle permettait aux élèves de se forger une représentation exacte et complète de l'entreprise.

B - DEROULEMENT DE L'ACTIVITE :

1. Phase préparatoire :

J'ai préalablement rencontré M. le Proviseur afin d'obtenir son accord.

En concertation avec le professeur de communication, deux élèves étaient responsables des démarches administratives (annexe II 2.1) :

- prise de contact ;
- rendez-vous ;
- demande de devis aux compagnies de transport de voyageurs.

Cette opération qui pouvait paraître simple, a été particulièrement éprouvante pour les élèves.

Ces derniers ont été déçus par les responsables de la communication car ils n'ont reçu aucune réponse. Afin de rassurer les élèves, nous avons contacté l'entreprise. La secrétaire avait bien reçu notre courrier et nous a expliqué qu'aucune visite n'était prévue jusqu'au mois de février. En effet, la direction, étant donné que l'entreprise venait de s'installer tout récemment, avait pour principale préoccupation l'organisation de la production. Recevoir des visiteurs sur le site le quatrième trimestre semblait prématuré car les normes de sécurité n'étaient pas encore respectées. Il a été convenu que nous nous recontacterions dès le mois de janvier 2001.

Au début de l'année, les élèves ne parvenaient pas à joindre la personne responsable des visites. Le professeur de communication leur conseillait d'insister, mais en vain. J'ai moi-même essayé mais je n'y suis pas parvenu.

Compte tenu de l'échéance, je me suis rendu directement à l'entreprise. Le site est très surveillé. Je n'ai pu y entrer. Je me suis présenté à l'agent de sécurité et je lui ai expliqué les raisons de ma présence. Ce dernier a alors contacté M. Breton, Directeur des Ressources Humaines, et m'a passé la communication.

Bien que M. Breton soit très occupé, il m'a reçu. Un échange bref mais efficace a eu lieu. J'ai pu motiver ma demande de visiter l'entreprise et proposer un programme.

Le lendemain, j'ai reçu un courrier m'indiquant la date de la visite (annexe II 2.2).

Les élèves, en accord avec leur professeur de communication, ont sélectionné l'entreprise de transport « G.R.V. ».

La durée de la visite empiétait sur le cours de français. J'ai donc demandé au professeur de bien vouloir excuser l'absence des élèves durant son cours. Cette dernière, enchantée par cette visite, n'a pas eu la moindre hésitation.

Ensuite, j'ai demandé aux deux élèves responsables de rédiger les autorisations parentales (annexe II 2.3), de les distribuer, de les relever afin de me les remettre.

Enfin, j'ai recherché des accompagnateurs. Le professeur de communication et un professeur de commerce de B.T.S. accompagné de ses douze étudiants se sont portés volontaires.

J'ai remis la demande de sortie à caractère pédagogique à M. le Proviseur qui m'a donné son accord.

2. Le travail préparatoire et les consignes :

Mon objectif était que les élèves fassent la relation entre la visite de B.S.N. et les concepts vus en cours, même si deux dossiers n'avaient pas encore été traités.

Cette activité concerne tout particulièrement les éléments suivants du référentiel d'économie :

Contenus	Compétences
<p>L'activité économique <u>2. L'acteur entreprise</u> - Le concept d'entreprise. - La diversité des entreprises selon l'activité et la taille. - L'entreprise et son environnement.</p> <p>La production <u>1. Présentation générale</u> - Les facteurs de production</p> <p><u>2. L'entreprise et la production</u> - La combinaison des facteurs. - Les modes de production. - L'approvisionnement.</p>	<p>- Décrire les rôles de l'entreprise - Constaté les évolutions éventuelles (changement de secteur ou de branche, changement de taille). - Identifier les composantes de l'environnement de l'entreprise. - Mettre en évidence les interactions entre l'entreprise et son environnement.</p> <p>- Définir le facteur capital et le facteur travail.</p> <p>- Montrer la variété des combinaisons possibles des facteurs travail et capital. - Caractériser les différents modes de production : production unitaire, en série, en continu. - Préciser les objectifs de l'approvisionnement.</p>

Avant la visite, j'ai donné les consignes aux élèves. Je leur ai à nouveau rappelé que j'attendais de leur part un comportement exemplaire. J'ai également précisé en quoi consistait leur travail : ils devaient prendre des notes durant la visite et ensuite me remettre un compte-rendu qui devait être composé des parties suivantes :

- Introduction : histoire et évolution de l'entreprise
- La gestion de la production
- L'entreprise et son environnement
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des approvisionnements
- Conclusion : avis personnel sur la visite

Onze groupes de trois élèves ont été constitués. Ce travail a fait l'objet d'une évaluation.

3. La visite :

Comme prévu, nous avons quitté l'établissement à huit heures et demie. Lorsque nous sommes arrivés à l'entreprise, les élèves ont été surpris par le contrôle d'identité dont j'ai fait l'objet, ainsi que par l'annonce de notre arrivée aux agents de sécurité.

M. Breton nous attendait et a distribué de la documentation aux élèves.

Il a continué par la projection d'une cassette de quinze minutes intitulée « De la première pierre à la première bouteille » qui expliquait la construction de l'usine.

Ensuite M. Breton a fait une intervention d'une quarantaine de minutes dont les grands axes étaient les suivants :

- place de la société au niveau européen,
- choix de l'implantation,
- type de clientèle,
- processus de production,
- recherche de qualité totale,
- organisation de la production,
- organisation du travail,
- B.S.N. et son environnement écologique.

M. Breton disposait d'importantes qualités pédagogiques : intonation percutante et posée, exposé pertinent et intéressant.

Les élèves ont ensuite posé de nombreuses questions en particulier sur le thème de la pollution. M. Breton a dû démontrer à plusieurs reprises que l'entreprise respectait les normes en vigueur en matière de protection de l'environnement. Cette obsession de la part des élèves à ce sujet s'explique par le fait que certains d'entre eux habitent à proximité du site et que l'implantation de l'entreprise a fait l'objet d'une forte médiatisation. De plus, ce projet avait suscité la création d'un comité qui s'était opposé à l'installation de l'usine à Béziers.

Après cet échange, M. Breton a pris la moitié du groupe et la visite a eu lieu durant vingt-cinq minutes.

Les élèves ont été impressionnés par la conception des bouteilles et très intéressés par les méthodes d'organisation de la production. Ils ont sans cesse sollicité M. Breton.

A la montée dans l'autocar, j'ai félicité les élèves pour l'attention et la curiosité dont ils avaient fait preuve.

Les élèves ont été satisfaits de cette visite. J'ai pu relever entre autres comme appréciations personnelles :

- connaissance d'une entreprise du secteur industriel,
- visite enrichissante,
- recommencer l'expérience car très instructif,
- rencontre avec un professionnel de l'entreprise,
- visite un peu courte...

4. L'évaluation :

En travaux dirigés (annexe II 2.4), j'ai relevé les devoirs. A ma grande surprise, six groupes avaient utilisé l'outil informatique pour faire le compte-rendu demandé.

Le travail était dans l'ensemble très soigné et sérieux.

5. Prolongement

Les cours suivants, j'ai abordé les dossiers « l'organisation de la production » et « l'organisation des approvisionnements » et utilisé l'exemple de B.S.N. notamment en ce qui concerne les relations de partenariat et la sous-traitance.

CONCLUSION DES DEUX THEMES

La réalisation de ces activités a été très positive.

L'implication des élèves a été importante et ces derniers étaient enthousiasmés par ces visites.

Je me suis efforcé d'intégrer le mieux possible la dimension citoyenne dans les deux activités.

L'intérêt du droit s'est fait par une visite au tribunal. Ainsi j'ai pu montrer aux élèves que dans toute société, naissent des conflits et des contradictions et que, par conséquent des règles régies par la loi doivent s'imposer.

En ce qui concerne la visite de B.S.N., j'ai essayé de faire comprendre aux élèves la nécessité pour l'entreprise d'intégrer la dimension citoyenne dans la société.

Dans le vingt-cinquième numéro des Cahiers de l'Institut de l'Entreprise, D. Pineau-Valencienne écrivait « l'image de l'entreprise se détériore notamment chez les jeunes ». Pour faire face à ce problème, les entreprises manifestent un souci permanent de légitimité parce qu'elles ne peuvent pas prospérer dans un environnement qui leur est hostile. C'est pour éviter cette situation que le D.R.H. a insisté sur les actions que son entreprise a menées pour la protection de l'environnement et la lutte contre les accidents du travail.

CONCLUSION GENERALE

« Cette jeunesse est pourrie ; les jeunes sont malfaisants et paresseux. Ils ne seront jamais comme la jeunesse d'autrefois ; ceux d'aujourd'hui ne sont pas capables de maintenir notre culture... » se plaignait déjà un prêtre-enseignant mésopotamien vers 3000 ans avant J.-C. ! et aujourd'hui encore une partie de la société témoigne d'une crise de transmission du savoir par l'école.

Cette affirmation me paraît être une ineptie. Ma courte expérience me permet de penser que les élèves sont avides d'apprendre et qu'ils ne viennent pas tous à l'école pour se distraire.

Un professeur est un créateur qui dispose d'une pluralité de moyens d'enseignement entre lesquels il lui revient de choisir librement afin de faire accéder les élèves aux savoirs et de les insérer au mieux dans la société.

Les diverses activités pédagogiques que j'ai mises en œuvre ont été un moyen supplémentaire pour motiver les élèves. Elles leur ont permis d'une part de sortir du contexte habituel de la classe et d'autre part d'être en relation directe avec des professionnels, source d'échange et d'écoute réciproque.

Je pense avoir atteint mes deux objectifs fixés en début d'année :

- J'ai tenté d'éveiller la curiosité des élèves et de leur donner l'envie de travailler ;
- Je me suis également efforcé d'initier les élèves à la citoyenneté en leur faisant prendre conscience de l'intérêt général, l'apprentissage des règles de la vie publique et la participation au processus de décision.

Cette année de formation aura été enrichissante en matière de réflexion et d'apprentissage. J'espère avoir le temps nécessaire ainsi que les moyens pour développer autant d'activités dans mes prochaines classes afin que se rendre à l'école ait toujours un sens pour les élèves.

ANNEXES